

## COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

### Procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2019 à 20h

#### Convocation du 25 Février 2019

Le sept mars deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Nombre de Conseillers municipaux : 15      Présents : 11 - procurations : 3 -absent : 1

PRESENTS:      COURBE Philippe-MERIC Jean Paul-SEMPROLI Pascale- LAGARDERE Jean-Louis -TURANI I  
BELLOTO Alexandra - CABANNES Michel - -PEYRUSSON Denis- ROSEC Angélique- LACOMBE  
Céline - - CHAZOTTES Martine- BERNARD Pascal

Absents avec procurations : LAMBERT Didier -LABBE Sabrina- LARTIGUES RENOUIL Jacqueline

Absents : LACHAUX Evelyne

Secrétaire de séance : Jean-Paul Méric

#### ORDRE DU JOUR

##### 1°- Vote des comptes administratifs 2018

###### **Compte administratif principal de la commune**

En fonctionnement, les charges à caractère général s'élevant à 152 187,18€ sont commentées.  
Pascal Bernard soulève le problème des charges d'énergie et d'électricité qu'il trouve très élevé malgré les investissements de la chaufferie bois. Il est précisé que le changement de fournisseur d'électricité a entraîné un rappel de factures concernant 2017 de 6000€ environ. Les fournitures de pellet sont dans le compte combustible.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 803 841,23€.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 876 525,34€. Il est précisé le compte « atténuation de charges » qui correspond au remboursement des frais de personnel par les comptes annexe de la commune (gîte, caisse des écoles...) et caisses maladie.

Le résultat t de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 72 684,11€ auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté de 2017 soit la somme de 29 882,30€ totalisant un excédent de fonctionnement de 102 566,41€.

Concernant la section d'investissement, les 14 programmes sont passés en revue ainsi que les restes à réaliser (ces dernier correspondant aux différentes dépenses engagées mais non payées).

Les dépenses réelles (364 655,89€) et les restes à réaliser (151 100€) totalisent 515 755,89€

Les recettes réelles d'investissement (387 656,40€) et les restes à réaliser (81 227€) totalisent 468 933,40€.

Ceci génère un déficit de la section d'investissement 2018 de 46 822,49€.

Le cumul des deux sections présente un excédent global de 55 743,92€.

Sous la présidence de LAGARDERE Jean-Louis, ce compte administratif de la commune est approuvé avec 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LARTIGUE RENOUIL-Mme CHAZOTTES –Mr BERNARD)

### **Compte administratif de la caisse des écoles :**

La section de fonctionnement présente 171 655,75€ de dépenses dont les principaux postes sont l'alimentation pour 94 863,44€ et le remboursement des salaires à la commune (59 257,30).

Les recettes réelles s'élèvent à 175 742,90€ dont une subvention de 38 000€ de la commune (budget principal). Il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice précédent (10 409.93€) permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 14 497,08€.

Le coût de la cantine proprement dit pour l'année 2018 est de : 38 000€ moins 3 051,03€ de fournitures scolaires, moins l'accroissement d'excédent reporté (4 087.15€) soit la somme de 30 861,82€.

Pascal Bernard souhaiterait davantage d'explication sur ce déficit, il relève les coûts importants de frais de télécom. Il lui est proposé la réalisation d'une réunion spécifique pour analyser l'évolution de ce service. Sous la présidence de LAGARDERE Jean-Louis ce compte administratif de la CAISSE DES ECOLES est approuvé avec 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LARTIGUE RENOUIL-Mme CHAZOTTES –Mr BERNARD).

### **Compte administratif du GITE DE BACOUREY :**

Le budget annexe du gîte de Bacourey présente un total de dépenses de 68 172,22€ composé principalement par 29 072,10€ de charges à caractère général et de 38 556,12€ de charges de personnel.

Les recettes s'élèvent à 64 000,83€ ce qui génère un déficit d'exploitation 2018 de 4 171.39€.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2017 (19 462.82€), l'excédent de clôture net de 2018 est de 15 191,43€.

Lors du vote du budget, il avait été décidé de réinvestir dans du petit matériel pour le maintien à niveau du confort du gîte. Il est noté que les travaux de l'adoucisseur seront payés en 2019.

Sous la présidence de LAGARDERE Jean-Louis ce compte administratif est approuvé à l'unanimité avec 13 voix pour.

### **Compte administratif des TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Les charges de fonctionnement de ce service s'élèvent à 10 261,54€ représentées principalement par les charges de personnel et la dotation aux amortissements du véhicule.

Les recettes s'élèvent à 10 063,53€ dont 9 559,53€ de subventions de la Région.

Compte tenu d'un excédent reporté 2017, de 6 276,23€, l'excédent de fonctionnement de clôture 2018 est de 6 078.22€.

En section d'investissement, il n'y a pas de dépenses, mais un cumul en recettes des dotations annuelles aux amortissements, ce qui dégage un excédent d'investissement de 24 364,87€

Sous la présidence de LAGARDERE Jean-Louis ce compte administratif est approuvé à l'unanimité avec 13 voix pour.

### **Compte administratif du lotissement de LAFUE LURET :**

Il n'y a pas eu de dépenses ni de recettes réelles sur ce budget en 2018, mais un certain nombre d'opérations d'ordre comptable entre la section d'investissement et la section de fonctionnement se soldant par un déficit de 266,26€.

Sous la présidence de LAGARDERE Jean-Louis, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité avec 13 voix pour.

## **2° - Délibération comptes de gestion 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion dressés par Monsieur Garriga, percepteur de Bazas, dont les résultats correspondent aux comptes administratifs précédemment présentés. Pour l'approbation de ces comptes, les conseiller décident de reporter leur approbation à l'identique soit :

- Compte de gestion de la commune approuvé avec 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LARTIGUE RENOUIL-Mme CHAZOTTES –Mr BERNARD)

- Compte de gestion de la CAISSE DES ECOLES approuvé avec 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LARTIGUE RENOUIL-Mme CHAZOTTES –Mr BERNARD)
- Compte de gestion du GITE DE BACOUREY approuvé à l'unanimité avec 13 voix pour.
- Compte de gestion des TRANSPORTS SCOLAIRES approuvé à l'unanimité avec 13 voix pour.
- Compte de gestion du lotissement de LAFUE LURET approuvé à l'unanimité avec 13 voix pour.

### 3° - Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2019 :

Monsieur le Maire indique que la commune fait chaque année appel à une ligne de trésorerie qui permet de faire face aux manques de trésorerie ponctuels. Ce crédit est comptabilisé hors budget dans les comptes financiers de la collectivité.

Deux banques ont été sollicitées pour faire une offre (le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne).

Le crédit Agricole propose la meilleure offre avec un montant de 50 000€ pour la gestion courante et ouverte sur 1 an à un taux de 0,392%.

Le Crédit Agricole propose également sur le même principe un prêt court terme de 100 000€ sur 2ans pour faire face aux attentes de versement des subventions d'investissement liées aux travaux à venir.(taux : 0,38%).

Après discussion, il est décidé à l'unanimité d'accepter les deux offres du Crédit Agricole Soit :

la ligne de trésorerie de 50 000 € - durée 1 ans,

un prêt d'attente subventions de 100 000 € - durée 2 ans,

D'autoriser le Maire à la mise en place de ces emprunts.

### 4° - Travaux de restructuration de la Mairie ; Approbation et signature des marchés des entreprises.

Il est transmis l'état des offres des entreprises les mieux disantes suite à l'appel d'offres réalisé avec l'assistance du cabinet Pradal. Les offres retenues sont présentées et commentées à partir du tableau suivant :

| LOT                     | Entreprises             | tranche 1 Ferme | TVA         | TOTAL        | tranche 2 - conditionnel | TVA         | TOTAL        | Total TTC    |
|-------------------------|-------------------------|-----------------|-------------|--------------|--------------------------|-------------|--------------|--------------|
| 1- gros œuvre           | Sarl SPADETTO           | 52 870,00 €     | 10 574,00 € | 63 444,00 €  | 64 953,00 €              | 12 990,60 € | 77 943,60 €  | 141 387,60 € |
| 2- charpente            | JC CHARPENTE            | 28 484,70 €     | 5 696,94 €  | 34 181,64 €  | 23 719,97 €              | 4 743,99 €  | 28 463,96 €  | 62 645,60 €  |
| 3- menuiserie Aluminium | MENUISERIE FOYENNE      | 5 600,00 €      | 1 120,00 €  | 6 720,00 €   | 14 400,00 €              | 2 880,00 €  | 17 280,00 €  | 24 000,00 €  |
| 4- menuiserie bois      | MENUISERIE MONSEGURAISE | 20 568,00 €     | 4 113,60 €  | 24 681,60 €  | 28 432,00 €              | 5 686,40 €  | 34 118,40 €  | 58 800,00 €  |
| 5-platrerie             | Sarl GETTONI            | 16 875,00 €     | 3 375,00 €  | 20 250,00 €  | 17 625,00 €              | 3 525,00 €  | 21 150,00 €  | 41 400,00 €  |
| 6-électricité           | Ets RIGO                | 13 595,00 €     | 2 719,00 €  | 16 314,00 €  | 12 466,62 €              | 2 493,32 €  | 14 959,94 €  | 31 273,94 €  |
| 7-plomberie-sanitaire   | Sarl DUPIOL             | 4 374,00 €      | 874,80 €    | 5 248,80 €   | 4 223,20 €               | 844,64 €    | 5 067,84 €   | 10 316,64 €  |
| 8-Chauffage             | Sarl DUPIOL             | 10 008,56 €     | 2 001,71 €  | 12 010,27 €  | 7 012,88 €               | 1 402,58 €  | 8 415,46 €   | 20 425,73 €  |
| 9-Carrelage             | NICOT et Fils           | 7 920,00 €      | 1 584,00 €  | 9 504,00 €   | 14 542,00 €              | 2 908,40 €  | 17 450,40 €  | 26 954,40 €  |
| 10-Peinture             | SN DARCOS               | 10 000,00 €     | 2 000,00 €  | 12 000,00 €  | 9 500,00 €               | 1 900,00 €  | 11 400,00 €  | 23 400,00 €  |
|                         |                         |                 |             |              |                          |             |              |              |
| total travaux           |                         | 170 295,26 €    | 34 059,05 € | 204 354,31 € | 196 874,67 €             | 39 374,93 € | 236 249,60 € | 440 603,92 € |

Monsieur le Maire informe qu'une subvention spécifique de 22 425€ pour la première tranche ferme du projet a été négociée dans le cadre du FDAEC intercommunal (Département de la Gironde).

Jean-Paul Méric précise que la tranche ferme qui s'élève à 170 000€ HT auquel il faut ajouter environ 20 000€ de frais annexes (maîtrises d'œuvres, assurances...) sera financée par 59 600€ de DETR (Etat), 22 425€ (Département), et 108 000€ d'emprunt. Ce dernier représente un remboursement mensuel d'environ 600€ sur 15 ans couvert par le Syndicat du Ciron. La décision concernant la réalisation de la tranche

conditionnelle dépendra des possibilités financières de la commune et des volontés futures. Elle pourra être prise jusqu'en juin 2020.

Après discussion, le Conseil municipal approuve à 13 voix pour et une voix contre (Martine Chazotte), le projet de marché aux entreprises pour la restructuration de la Mairie, et autorise le Maire à les signer.

#### **5° - Mise en espaces naturels sensibles de parcelles situées à « Caroy –halte nautique »**

La commune a confié au Syndicat du Ciron, l'aménagement d'une zone humide sur les parcelles cadastrées AM N°111 (partie)-AM N°164 (partie)- AM N°2 (partie) du site de Caroy (halte nautique). L'aménagement vient compléter ceux réalisés par le Département dans le cadre de sa politique d'Espace Naturel Sensibles (Aménagement du Belvédère du Ciron). Le site communal peut moyennant une convention à signer avec le Département intégrer la politique d'Espaces Naturel Sensible. Cette intégration permet une protection et une valorisation d'un espace plus vaste constitué de sites complémentaires dont l'attractivité pour le public sera augmentée. Le Département pourra prendre en charge la signalétique de découverte à mettre en place sur les espaces communaux ainsi classés.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'inscrire les parcelles AM N°111 (partie)-AT N°164 (partie)- AT N°2 (partie) du site de Caroy en « Espace Naturel Sensible Local »,
- De solliciter l'accord du Département sur ce classement et son périmètre,
- D'autoriser le Maire à signer la convention annuelle de gestion.

#### **6- Informations - Questions diverses :**

##### **Panneau Pocket**

Monsieur le Maire, présente le principe de l'application « Panneau pocket » qui permet de diffuser des informations communales à toutes les personnes qui auront chargé l'application sur leur téléphone portable. Les informations seront diffusées par la mairie et pourront concerner les manifestations, les alertes diverses...Le coût pour la commune est de 180€ par an. Le Conseil municipal donne son accord pour adhérer à ce service.

##### **PLUI**

JP Méric fait le point sur l'avancée du PLUI en cours d'élaboration par la Communauté de communes. Le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) sera présenté à la population en fin juin. Le bureau d'étude a déjà produit une proposition de zonage U et AU et une rencontre pour affiner ces propositions avec chaque commune est prévue tout début juillet. JP Méric souhaiterait que pour préparer cette rencontre, une réflexion soit menée au sein d'une commission ouverte à l'ensemble du conseil. Une date est arrêtée au Jeudi 9 mai à 19h 30.

##### **Concert « Nuits Atypiques »**

Céline Lacombe informe le CM que dans le cadre des « Nuits atypiques », un concert de musique acoustique sera organisé dans l'église de Bernos le 14 juin à 21 h.

##### **Fixation de dates de commissions**

A l'approche du vote du budget, il est nécessaire de fixer un certain nombre de réunions de commission. Malgré quelques protestations pour crainte de surmenage, les dates suivantes sont fixées :

Commission cantine : le lundi 14 mars à 19h30

Commission cimetière : le lundi 18 mars à 17h30

Commission association : le mercredi 20 mars à 19h

Commission finances le lundi 8 avril à 20h

Commission Urbanisme PLUI le jeudi 9 mai à 19h30

Le prochain Conseil municipal est fixé pour le 11 avril à 20h

